



Municipalité de Yamaska

AVIS PUBLIC

Demande de dérogation mineure

L'avis public est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité, que, lors de la séance ordinaire qui aura lieu le mardi 5 novembre 2024 à compter de 19 h, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Dérogation mineure numéro DM-2024-02 – Lot 5 077 502.

Étude d'une demande de dérogation mineure pour la transformation d'un abri d'auto en garage à moins de 8m (6.81m) de la limite de propriété (marge avant).

L'objet de cette demande est le suivant :

- Permettre le maintien du garage attaché.
- *Élément dérogatoire : article 5.7 du règlement de zonage (numéro RY-79-2015) distance entre construction et limite de terrain*

Toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure lors de l'assemblée publique de consultation du 5 novembre 2024 à 19h00 ou en s'adressant par courriel ou par écrit au conseil municipal, avant 16h00 le 4 novembre 2024

Donné à Yamaska, ce 22 octobre 2024.

Sylvie Viens
Directrice générale et greffière-trésorière